

MAIRIE DE BRUNIQUÉL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaients présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, TABARLY, SOULIE, BUADES, DEBAYLES, LARRIEU, STEIN, COMBRES, Procuration de Mme ARMAND donnée à M. MONTET, Procuration de Mme GRIMAL donnée à M. TABARLY

Absents excusés :

MM. LESCURE, ARMAND, GILES, BASSE, GRIMAL

Secrétaire de séance :

M. STEIN Joël

ACHAT GRANGE DU TRUQUET

Monsieur le Maire propose que la Commune achète la grange (située au Truquet) appartenant à Madame BOTCHKOFF Pascale pour un montant de 70 000,00 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet achat.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil municipal, vu le résultat de l'exercice 2015 :

- Fonctionnement : 170 530,76 € (avec transfert solde CCAS)
- Investissement : 291 159,05 €

DECIDE :

- D'AFFECTER à la section d'Investissement (compte 1068) : 170 530, 76 €

BUDGET 2016

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal présents, le budget 2016 équilibré comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses : 746 113,00 €
Recettes : 746 113,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 723 907,00 €
Recettes : 723 907,00 €

Le budget 2016 équilibré, ainsi présenté par le Maire, est approuvé par délibération et à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU C.C.A.S.

Monsieur le premier adjoint du Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2015 du CCAS qui a été dissous au 31/12/2015.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 144,00 €

Recettes : 4 109,25 €

Excédent de clôture : 3 965,25 € (suite à la dissolution, ce solde est intégré avec le résultat de fonctionnement 2015 de la Commune)

Le compte administratif 2015 du CCAS est approuvé à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2016/2017

En ce qui concerne les transports scolaires et compte tenu que les années précédentes la Commune prenait à sa charge la totalité de la participation des parents d'élèves de la Commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision pour l'année 2016/2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de prendre en charge pour l'année scolaire 2016/2017 la totalité des sommes dues par les parents de la Commune y compris dans le cadre du regroupement pédagogique pour le trajet « domicile école ».

Le versement sera effectué dans les formes réglementaires après mise en recouvrement par le Département.

NATATION SCOLAIRE 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place par les services de l'académie avec le concours de la Commune de NEGREPELISSE, d'un programme de séances de piscine pendant les mois de juin et septembre 2016.

Le principe de fonctionnement de ce service est la gratuité pour les enfants, et le dépenses de fonctionnement sont à la charge des communes intéressées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette participation.

Après en avoir délibéré, et considérant que les séances de natation s'intègrent dans le système éducatif, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la participation d'un montant de 1627 € aux frais de fonctionnement de la piscine de NEGREPELISSE par les mois de juin et septembre 2016,

- PRECISE que cette somme sera mandatée à la Mairie de NEGREPELISSE,

- DECIDE de prendre également à charge les frais de fonctionnement de transport nécessaires à cette activité.

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL D'EMBARRE A CAMIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur BOULZE Bernard d'acquérir une partie du chemin rural d'Embarre à Camis qui traverse sa propriété. En contrepartie, il s'engage à vendre à la Commune une bande de terrain pris sur la parcelle A N°224, ceci afin de pouvoir créer un nouveau tronçon (pour cette transaction une délibération sera prise ultérieurement).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ALIENER une partie du chemin rural d'Embarre à Camis au profit de Monsieur BOULZE Bernard,
- DE FIXER le prix de 1 € le m²,
- QUE LES FRAIS inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, commissaire enquêteur, notaire),

- DE REALISER une enquête publique par un commissaire enquêteur,
- DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE LA VÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25/08/2015 des subventions au titre de la D.E.T.R. et du Conseil Départemental ont été sollicitées dans le cadre du projet de reconstruction de la passerelle de la Vère.

Il rappelle également que l'estimation du montant des travaux s'élève à 80 000,00 € H.T. et le montant de la maîtrise d'œuvre retenue lors d'une précédente réunion s'élève à 9 500,00 € H.T.

Il précise au Conseil Municipal qu'il serait possible de demander une subvention au titre du T.I.L. Il informe l'assemblée que la subvention du Conseil Départemental sollicitée sera de 4 000,00 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

- DE SOLLICITER une subvention au titre du T.I.L.,
- D'APPROUVER le nouveau plan de financement suivant

Montant des travaux	89 500,00 € H.T.
Subvention Etat DETR 25 %	22 375,00 € H.T.
Subvention Conseil Départemental	4 000,00 € H.T.
Subvention T.I.L.	10 000,00 € H.T.
Auto financement Commune	53 125,00 € H.T.
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents conséquences des présentes.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DE LA VÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'approbation du projet de reconstruction de la passerelle de la Vère (estimation des travaux de 80 000,00 € H.T. et montant de maîtrise d'œuvre de 9 500,00 € H.T.) et à la demande de plusieurs subventions lors de délibérations précédentes, il serait possible de demander l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000,00 € auprès de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron. Il rappelle que cette passerelle permet l'accès à plusieurs sentiers de randonnées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE de la part de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron un fonds de concours d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) dans le cadre du projet de reconstruction de la passerelle de la Vère,
- DIT que la part de financement hors subvention assurée par la Commune ne sera pas inférieure à ce fonds de concours,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et pour signer tous actes et documents conséquences des présentes.

TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en ce qui concerne le programme des travaux voirie 2016 (comprenant la programmation 2015 qui n'a pu être effectuée) sur les 4 entreprises consultées, les 4 ont remis une offre. Il précise également que le Conseil Départemental a attribué une subvention annuelle de 8 153,00 € pour la voirie communale prise en charge (2015 et 2016).

Suite à l'ouverture des plis le 16 avril 2016 et à l'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- DIT que l'entreprise Eurovia (présentant la meilleure offre), est retenue pour les travaux de voirie 2016 pour un montant total de 29 686, 80 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.